

**DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS :
MANQUE DE CONNAISSANCE OU PROPOS MALVEILLANTS ?**

En attaquant les dépenses des collectivités, le ministre démissionnaire Bruno LEMAIRE, a soit fait preuve d'une méconnaissance totale du sujet, soit fait une tentative pour détourner l'attention de nos concitoyens du problème réel des finances publiques.

Une fois n'est pas coutume, la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé (FO-SPS) va dans le sens des employeurs.

Quelles sont les dépenses des collectivités ?

- Il s'agit des services rendus directement à la population, entretien des routes et de la voirie, ramassage des ordures ménagères, état civil, urbanisme, équipements sportifs, crèches, les services administratifs à la personne, l'animation, ainsi que l'ensemble des services qui mettent en œuvre les politiques publiques décidées par les exécutifs...
- Les budgets des collectivités comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ces dernières sont assurées en partie par de l'autofinancement, et le reste par des emprunts.
- Les collectivités n'empruntent que pour assurer des investissements (réfections des rues, aménagements urbains...), alors que l'Etat emprunte pour son fonctionnement. De plus, les budgets des collectivités se doivent d'être à l'équilibre, chaque euro dépensé doit être financé.

Ceci pourrait être comparé à la situation d'un ménage qui emprunte pour effectuer des travaux d'isolation thermique de sa maison (les collectivités) et un autre qui emprunte pour payer son loyer et ses dépenses de chauffage (l'Etat)...

L'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités pointée du doigt par Monsieur LEMAIRE résulte notamment des transferts de compétences successifs (incluant les personnels) de l'Etat vers celles-ci et de l'explosion des prix de l'énergie et des fournitures.

L'état des finances publiques de la nation est essentiellement dû aux cadeaux fiscaux de l'Etat au patronat, plus de 150 milliards d'euros par an, sans aucun contrôle ni contrepartie, notamment en matière de maintien de l'emploi.

FO-SPS revendique un retour à une réelle autonomie fiscale des collectivités, afin de pouvoir financer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents territoriaux et assurer un service public de proximité de qualité !

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 11 septembre 2024